

Reading in the politics of sub-Saharan migration management in Algeria

Moussaoui Fatima Nabila¹

¹University Mohamed Ben Ahmed Oran 2, Faculty of Law and Political Sciences, Department of Political Sciences, Algeria Regional Policy and Security Informant for the Political Science Department of Oran University 2 (Algeria).

The E-mail Author: moussaoui.nabila@univ-oran2.dz

Received: 05/04/2024

Published: 10/01/2025

Abstract:

In the field of migration studies, migration governance is often defined around institutional policies within a national state, generally in host countries as Schiller points out, but also in countries of passage(s). Often developed in response to a “migratory crisis”, migration governance aims to balance the costs of this mobility.

In the Maghreb, a region where nation-states and borders are recent constructions resulting from colonization, the role of the State in migration governance is crucial. Since independence, the Maghreb political elites have defended their borders, highlighting possible threats to state sovereignty.

Keywords: Migration-Maghreb, Algeria, Governance, Policy.

La politique de gestion de la migration irrégulière subsaharienne en Algérie

Résumé:

Dans le domaine des études sur les migrations, la gouvernance migratoire est souvent définie autour des politiques institutionnelles au sein d'un État national,

généralement dans les pays d'accueil comme le souligne Schiller, mais aussi dans les pays de passage(s). Souvent développée en réponse à une « crise migratoire », la gouvernance de la migration vise à équilibrer les coûts de ces mobilités.

Dans le Maghreb, région où les États-nations et les frontières sont des constructions récentes issues de la colonisation, le rôle de l'État dans la gouvernance migratoire est crucial. Depuis les indépendances, les élites politiques maghrébines défendent leurs frontières, mettant l'accent les éventuelles menaces de la souveraineté de l'Etat.

Mots clés: Migration-Maghreb-Algérie-Gouvernance-Politique

Introduction:

Le réseau transnational subsaharien relie la partie sahélienne du Sahara à sa partie maghrébine. Les migrants subsahariens représentent souvent la moitié ou plus de la population, notamment sur les chantiers de construction dans différents pays du Maghreb, où ils vivent et travaillent. Bien qu'en proportions variables, les migrants africains sont présents dans tous les secteurs d'activité économique, y compris l'entrepreneuriat (Chena, 2020). L'immigration subsaharienne inscrit indéniablement sa réalité et sa présence à la fois géographiquement et dans les dynamiques socio-économiques locales. Cependant, l'afflux de migrations subsahariennes représente aujourd'hui un défi inattendu et décisif pour les nations et les communautés du Maghreb.

Parmi ces défis, se trouve la reconnaissance de cette immigration et de son statut. La réalité de cette migration met en évidence la réticence des pays du Maghreb à accepter leur nouvelle identité en tant que destinations d'immigration. Ce déni soulève des questions profondes concernant les identités politiques et citoyennes de ces nations. En effet, cette immigration est souvent réduite à un simple mouvement de transit, malgré une présence significative qui dure depuis plus d'un

demi-siècle. Le mouvement des migrants subsahariens vers le Maghreb, établi il y a plusieurs décennies, demeure dans certains cas antérieurs à l'arrivée des colonisateurs, comme en Libye, en Algérie ou en Mauritanie, avec des proportions qui dépassent aujourd'hui celles des migrants dans de nombreux pays européens (Bensaad, 2021).

Il est vrai que ces mouvements ont évolué au fil du temps. Les routes de transit se sont transformées en lieux de résidence permanente, comme en Algérie où l'on enregistre la présence de 40 nationalités dans la wilaya de Tamanrasset.

La Politique Algérienne de Contrôle Migratoire

Les recherches dominantes sur les politiques migratoires se concentrent principalement sur les démocraties libérales occidentales, laissant nombre de pays du Sud global comme l'Algérie hors des théories existantes, bien qu'ils possèdent des populations importantes de migrants et d'émigrants. Bensaad (2021) suggère que cette tendance découle de l'ignorance généralisée parmi les chercheurs et décideurs en matière de migration au sud de la Méditerranée. Cela ne signifie pas que les politiques migratoires en dehors du Nord global n'ont pas du tout été étudiées, mais les recherches ont souvent été limitées à une perspective d'externalisation, privilégiant l'influence des institutions externes telles que l'Union Européenne dans l'élaboration des politiques migratoires des pays tiers, sans examiner si ces politiques sont réellement adoptées par les pays du Sud global.

Dans cette même logique, malgré l'engagement de l'Algérie dans un dialogue régulier avec l'Union Européenne en 2017 concernant les questions de mobilité, de migration et d'asile (Conseil d'association UE-Algérie, 2017), les initiatives européennes n'ont pas réussi à convaincre l'Algérie de coopérer de manière sécurisée en matière de migration. Comme d'autres pays du Moyen-Orient, l'Algérie a refusé de s'engager dans des partenariats de mobilité ou le Fonds

fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne pour l'Afrique (EUTF), excepté pour certaines questions régionales. L'isolement de l'Algérie en matière de diplomatie migratoire s'explique par une doctrine militaire historique qui a façonné sa politique sécuritaire envers les émigrants et les migrants irréguliers.

En ce sens, la théorie de l'externalisation ne parvient pas à expliquer pleinement le rôle des acteurs externes, comme l'Union Européenne, dans la structuration de la politique migratoire algérienne, et ce, malgré les intérêts convergents entre l'Algérie et l'Union Européenne.

La Doctrine de Sécurité en Algérie

La politique de sécurité de l'Algérie est profondément ancrée dans sa doctrine nationale, formulée pendant la guerre de libération et maintenue tout au long de l'indépendance. Cette doctrine, influencée par les orientations pro-libération et la lutte anticoloniale, reflète l'engagement de l'Algérie envers le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et son opposition aux interventions militaires étrangères. Elle met également en avant le principe d'interdépendance sécuritaire. En conséquence, l'Algérie a adopté un modèle de sécurité indépendant, se passant de toute tutelle extérieure, incluant les traités de défense, les bases militaires ou les alliances stratégiques. Le pays a développé une posture militaire défensive autosuffisante visant à dissuader les menaces et garantir sa sécurité nationale, y compris face à la migration irrégulière.

La révision constitutionnelle du 30 décembre 2020 a renforcé le rôle de l'armée en déclarant que « L'Armée nationale populaire défend les intérêts vitaux et stratégiques du pays conformément aux dispositions constitutionnelles »(article 30, paragraphe 4).

Cette doctrine sécuritaire justifie et légitime l'approche de l'Algérie, où la gestion de la migration irrégulière subsaharienne s'inscrit dans un cadre de sécurité et d'autonomie d'action (Benantar, 2023).

Migrations, entre expulsions et contrôles

Le gouvernement algérien a mené des opérations de déportation de milliers de migrants irréguliers vers des pays voisins comme le Mali et le Niger. Selon Dalila Nadi, citée dans les travaux de Salim Chena (2021), cette politique est en place depuis une douzaine d'années. Des incidents de violences, tels que l'attaque mortelle d'un étudiant zimbabwéen à Annaba en 2019 ou les affrontements à Béchar et Ouargla en 2015, mettent en évidence les tensions entre jeunes Algériens et migrants subsahariens, souvent alimentées par des rumeurs ou des disputes personnelles. De tels incidents reflètent les tensions croissantes dues à la présence de migrants dans certaines régions d'Algérie, exacerbées par un contrôle répressif de l'espace public qui ne fait pas de distinction entre les différentes catégories de migrants.

Le Sahara, espace cosmopolite, est traversé par divers mouvements humains, chacun rencontrant des défis différents malgré leur présence dans la même région. Ces mouvements incluent des étudiants cherchant à se renforcer socialement, des migrations de travail naviguant dans une économie informelle, des migrations saisonnières, des migrations forcées (réfugiés et victimes de la traite humaine) et des réseaux familiaux transfrontaliers. Il est essentiel de noter que l'Algérie ne possède ni ministère ni institutions spécifiquement dédiées à la régularisation des migrants irréguliers.

Le Discours de Sécurité sur la Migration

Le discours officiel algérien met l'accent sur la légitimité des actions de l'État en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, invoquant le « droit absolu » de l'Algérie, comme l'a formulé Abdelkader Messahel, ancien ministre des Affaires étrangères. Ce discours se fonde sur la doctrine de sécurité nationale qui constitue un pilier de la politique algérienne depuis l'indépendance. Cette doctrine justifie

des mesures sécuritaires contre les migrants irréguliers en les associant aux menaces de trafic humain et de terrorisme, créant ainsi une urgence sécuritaire pour légitimer des mesures rigoureuses de contrôle.

Mohamed Saïb Musette (2018) a critiqué l'usage de termes comme « clandestins » et « illégaux », qui stigmatisent les migrants en les associant au crime et favorisent une réponse pénalisante. En outre, La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a dénoncé les violations des droits des migrants subsahariens en Algérie, accusant les autorités de criminaliser leur situation au lieu de reconnaître leur vulnérabilité face aux réseaux de traite et de trafic.

En dépit des pressions européennes visant à intégrer l'Algérie dans une politique régionale de contrôle migratoire, Alger a résisté aux tentatives de l'Union européenne de la positionner comme « le gendarme de l'Europe », optant pour une gestion autonome de la migration irrégulière. Cette approche soulève plusieurs questions : qu'est-ce qui motive le choix migratoire algérien vis-à-vis des migrants subsahariens irréguliers ? Et pourquoi l'Algérie privilégie-t-elle une politique migratoire sécurisée et contrôlée ? Ces questions soulignent la complexité des décisions migratoires de l'Algérie, qui sont influencées par une doctrine de sécurité nationale autonome et une posture défensive face aux pressions extérieures.

Coopération (ou Non-Coopération) de l'UE avec l'Algérie sur la Migration Irrégulière

Les législations algériennes ont criminalisé la migration irrégulière, adoptant une approche axée sur la sécurité pour gérer les flux migratoires en provenance de l'Afrique subsaharienne. Cependant, en matière de coopération avec l'Union Européenne, l'Algérie a souvent choisi de rester indépendante, refusant de se laisser dicter des politiques par l'Europe. Cela a engendré une relation complexe

où l'Algérie navigue entre ses propres intérêts sécuritaires et les pressions internationales. Cette section examine comment les tentatives de l'Union Européenne pour coopérer avec l'Algérie sur la question de la migration irrégulière se sont heurtées à des obstacles, en raison des priorités politiques et sécuritaires distinctes de l'Algérie.

Les Manœuvres de l'Algérie face à la Migration Irrégulière Subsaharienne

Le gouvernement algérien a mis en place plusieurs mécanismes pour traiter la question de la migration irrégulière (Ministère de l'Intérieur algérien, 2022).

Parmi ces mécanismes figurent :

- Arrestations et détentions : Les autorités algériennes arrêtent et retiennent régulièrement des migrants irréguliers, souvent dans des conditions difficiles et surpeuplées (Human Rights Watch, 2023). Ces détenus sont souvent retenus pendant de longues périodes sans accès à une représentation légale ni au droit à un procès équitable (Ministère algérien de la Justice, 2022).
- Expulsions : L'Algérie expulse fréquemment les migrants irréguliers sans leur donner l'opportunité de demander l'asile (OIM, 2023). Ces expulsions sont souvent effectuées de manière discrète et arbitraire, les migrants étant transportés dans des zones frontalières reculées où ils sont abandonnés (HCR, 2023).
- Restrictions de mouvement : Le gouvernement a imposé des restrictions sur la liberté de mouvement des migrants irréguliers, incluant des couvre-feux et des interdictions de voyage (Ministère de l'Intérieur algérien, 2022). Ces restrictions compliquent l'accès des migrants aux services essentiels et à un soutien.
- Accès limité aux services de base : Les migrants irréguliers en Algérie ont un accès limité aux services de base tels que les soins de santé, l'éducation et l'emploi (Ministère algérien de la Santé, 2023). Ce manque d'accès aux services de base accroît leur vulnérabilité.

Ces mesures et mécanismes de contrôle illustrent une approche rigide de la politique migratoire de l'Algérie, qui privilégie la sécurité au détriment des considérations humanitaires et des droits des migrants.

Politique de l'Algérie envers les migrants irréguliers

Les politiques du gouvernement algérien concernant la migration irrégulière ont des répercussions significatives sur la vie quotidienne des migrants. Les migrants irréguliers vivent dans une peur constante d'être appréhendés ou arrêtés, ce qui a des effets néfastes sur leur santé mentale et physique. Ils subissent également l'isolement social et l'exclusion, rendant difficile leur intégration dans la société algérienne et l'accès aux services essentiels. Par ailleurs, les opportunités économiques sont très limitées pour ces groupes (Clotey, 2019), les enfermant souvent dans un cycle de pauvreté et de vulnérabilité, qui s'accompagne de détresse psychologique (Zekri, 2022). Les effets de ces expériences se manifestent sous forme d'anxiété, de dépression et de syndrome de stress post-traumatique.

Le Rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les ONG jouent un rôle crucial dans l'assistance aux migrants irréguliers en Algérie, leur fournissant nourriture, abri, soins de santé, et assistance juridique (Human Rights Watch, 2023). En plus de cela, elles militent pour les droits des migrants irréguliers et sensibilisent le public algérien et la communauté internationale à leur situation. Cependant, les ONG rencontrent des difficultés dues à l'environnement légal et politique restrictif, car le gouvernement impose souvent des restrictions à leurs activités et limite leur accès aux migrants. De plus, elles souffrent de pénuries de financements et d'un manque de personnel qualifié. Aussi, et devant ces pratiques envers eux, les stratégies que les migrants adoptent pour survivre et s'adapter dans un environnement hostile sont variées. Ces stratégies comprennent l'auto-organisation communautaire, la participation à des

réseaux informels pour l'emploi, et la recherche de soutien parmi les groupes de migrants et les résidents locaux. Ces stratégies visent à pallier l'absence d'intégration officielle et les restrictions d'accès aux ressources de base.

Conclusion:

Les migrants, ou demandeurs d'asile, qui viennent des pays subsahariens vers le Maghreb, et l'Algérie en particulier, ne représentent pas un phénomène transitoire temporaire ; leurs parcours et processus migratoires influencent profondément leur vie. Les représentants d'ONG, les agents de police, ainsi que les migrants eux-mêmes indiquent que les migrants subsahariens rencontrent de sérieux problèmes en Algérie, notamment l'accès aux services de santé, à l'éducation et à un logement décent.

Malgré le refus public de l'Algérie de coopérer avec les tentatives de l'UE d'externaliser la gouvernance migratoire et d'harmoniser son régime d'asile et de migration, l'impact des politiques anti-immigration de l'UE sur les pays de la Méditerranée sud, dont l'Algérie, reste indéniable. L'absence de voies légales pour entrer dans l'UE, ainsi que l'augmentation des routes irrégulières, a entraîné une montée dramatique des flux de migration irrégulière vers le Maghreb et l'Algérie. Cette situation a transformé l'Algérie en un "bouchon" pour les migrants subsahariens irréguliers, bloqués dans leur tentative d'atteindre une "Europe forteresse".

L'Algérie est donc devenue de facto un pays d'immigration. Selon les conclusions de cette recherche, les migrants subsahariens continueront de venir en Algérie, et leur nombre devrait augmenter. Ce changement suit l'évolution des schémas migratoires influencés par les dynamiques économiques et politiques mondiales, ainsi que par les crises persistantes dans la région du Sahel. Ainsi, les autorités du

Maghreb et les décideurs de la gouvernance migratoire en Algérie devraient reconnaître la contribution des migrants subsahariens et développer une institution migratoire dotée de pouvoirs et de ressources statutaires pour organiser efficacement le processus migratoire, incluant des évaluations d'entrée et de sortie pour garantir aux communautés subsahariennes l'accès aux droits essentiels, tels que l'éducation, les soins de santé et le logement.

Les projets de construction en Algérie représentent un domaine vital pour l'autorité algérienne. Fournir un logement aux citoyens algériens est l'un des piliers de la sécurité sociétale et de la protection du régime politique contre l'instabilité. Les migrants subsahariens irréguliers en Algérie constituent la majorité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction, représentant un nombre plus important que les travailleurs migrants turcs et chinois présents dans le pays. Il serait donc judicieux d'adopter des politiques qui répondent aux besoins humanitaires et reconnaissent la contribution de cette main-d'œuvre.

L'Algérie doit également permettre un accès au logement décent et aux services de soins, et considérer des politiques qui accordent des permis de travail aux migrants irréguliers subsahariens. La société civile algérienne pourrait aussi jouer un rôle clé en offrant de l'aide humanitaire et un soutien social aux migrants et demandeurs d'asile. Face à l'augmentation continue du nombre de migrants irréguliers subsahariens en Algérie, il devient crucial pour le pays de permettre la création de nouvelles associations humanitaires ou ONG pour soutenir l'accès aux droits de ces migrants.

Bibliographie:

Barchet, J. (2012). Movement of People and Goods: local impacts and dynamics of Migration to and through the central sahara . Dans J. M. Scheele, *Saharan Frontiere : Space and Mobility in Northwest Africa* (pp. 238-254). Bloomington: Indiana University Press.

- Barry Buzan, Ole Wæver and Jaap De Wilde. (1998). *Security: A New Framework For Analysis*. Boulder: Lynne Rienner.
- Basaran, T. (2022). *Security, Law and Borders: At the Limits of Liberties*. Routledge.
- Benantar, A. (2022). Algeria's Security Policy Transformations and Dilemmas in the Context of Regional Unrest. *Almuntaka*, 64-84.
- Benantar, A. (2023). *The Western Mediterranean Security Complex: Security Dynamics and Migrations (5+5 Defence)*. Aljazeera.
- Bensaad . (2009). *Le Maghreb a lepreuve des migrations subsaharienne: Immigration sur emigration*. Paris: Karthala.
- Bensaâd. (2017). *Les migrations entre Sahel et Maghreb, un enjeu de stabilité, de développement et de démocratisation*. Alger: Outre-Terre.
- Bensaad. (2020). Une présence africaine invisibilisée au Maghreb et au Moyen-Orient. *Migrations Société*.
- Bensaâd, A. (2003). Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin. *Revue européenne des migrations internationales*, 7-28.
- Bensaad, A. (2008). *L'"irrégularité" de l'immigration en Mauritanie : une appréhension nouvelle, conséquence d'enjeux migratoires externes*. Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration.
- Chena, S. (2016). *Les traversées migratoires dans l'Algérie contemporaine. Africains subsahariens et Algériens vers l'exil*, Paris, Karthala, 2016.
- de Haas, H. (2006). Trans-Saharan Migration to North Africa and the EU: Historical Roots and Current Trends. *Migration Information Source*.
- Musette, S. (2021). L' Algérie dans la migration internationales . Dans H. Boubakri, *Les migrations en Afriaue du Nord Une position peu confortable entre l'Afrique Subsaharienne et l'Europe ?* Tunis : Konrad-Adenauer-Stiftung.

Pliez, O. (2002). Vieux réseaux et nouvelles circulations entre les deux rives du Sahara. *Méditerranée*, 31-40.